

Bonjour,

Voici quelques tâches à réaliser d'ici les vacances de Pâques.

Je reste bien évidemment disponible pour répondre aux questions via mon mail (noemie_daubie@live.be) ou via le groupe facebook de la classe.

Prends bien soin de toi pendant cette période et on se retrouve le 20 avril 😊

Mme Daubie

A réaliser pour le mercredi 18 mars

Regarde la vidéo « C'est pas sorcier : la 1^e guerre mondiale »

<https://www.youtube.com/watch?v=3LrPAz4cjh0>



a) Complète les pages 8 à 11 de ton cours qui résume la vidéo

b) Réalise une ligne du temps (selon les règles apprises en classe) reprenant les grandes étapes de la 1^e guerre mondiale. Tu indiqueras également sur ta ligne du temps les 2 grandes phases de la guerre.

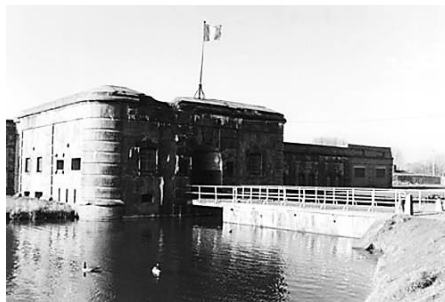
A réaliser entre le 18 mars et le 3 avril

Rien ne remplace une vraie visite et j'en suis bien consciente. J'aurais aimé pouvoir vous emmener à Breendonk vu l'intérêt de la classe pour le sujet mais l'actualité en a décidé autrement.

Voici quelques documents à ce sujet. Je vous recherche également des reportages/documentaires souvent plus parlants que je vous publierai sur le groupe facebook de la classe.

Bon travail à tous !

Travail sur Breendonk



Introduction :

Breendonk, camp de la terreur nazie en Belgique pendant la Seconde Guerre mondiale, fut installé dans une forteresse militaire de l'armée belge construite au début du XXe siècle. À la fin du mois d'août 1940, les Allemands, qui occupaient la Belgique depuis le mois de mai, transformèrent le fort en camp de transit. Sans être un camp de concentration classique, 3 500 prisonniers environ y furent enfermés, 300 personnes y moururent des suites des tortures, des exécutions ou des conditions de vie. Et le 6 mai 1944, informés du débarquement, les nazis évacuèrent une partie des prisonniers vers l'Allemagne.

Consignes :

1) Analyser les 8 documents de ce dossier sur une feuille à part.

2) Remplis le tableau ci-dessous.

Les documents que tu as à analyser proviennent du livre :

Le fort de Breendonk. Le camp de la terreur nazie en Belgique pendant la Seconde Guerre mondiale, Bruxelles, 2006.

Doc. 1 : La cantine de Breendonk

« Au déjeuner, à 5 heures 30 : deux tasses de jus de glands torréfiés et 125 grammes de pain. Au dîner, à 15 heures 30 : un litre de soupe claire. Au souper, à 18 heures : deux tasses de jus de glands torréfiés et 100 grammes de pain. »

Doc. 2 : De septembre à novembre 1942, d'après le rapport du médecin militaire Pohl du 12 novembre 1942, après la suppression des colis de nourriture :

19 détenus sont restés au même poids ;

25 détenus ont diminué de 1 kilo ;

24 détenus ont diminué de 2 kilos ;

33 détenus ont diminué de 3 kilos ;

21 détenus ont diminué de 4 kilos ;

16 détenus ont diminué de 5 kilos ;

30 détenus ont diminué de 6 kilos et plus. »

Doc. 3 : Singer, médecin juif des prisonniers, témoigne au procès de Malines :

« Aux environs de la bataille de Stalingrad (hiver 1942-1943), Wyss et De Bodt ont tué en quelques semaines au moins une vingtaine de Juifs et deux détenus belges, en les forçant d'entrer dans l'eau extrêmement froide du fossé et les y maintenant avec des coups de pelle. Ils leur jetaient de la terre ; peu à peu les victimes s'enfonçaient dans la boue du fond, et finalement elles se sont noyées. Quelques-unes ont été amenées mortes au revier, d'autres agonisantes. Les détenus ont été amenés nus sur une brouette après avoir été nettoyés dans le bain ; mais dans la bouche et les oreilles et les narines, je trouvais encore du sable et de la vase. Le docteur allemand a indiqué comme cause de mort "faiblesse du coeur". »

Doc. 4 : Breendonk, le 20 août 1944. Ordre de surveillance spéciale : pour le détenu 169

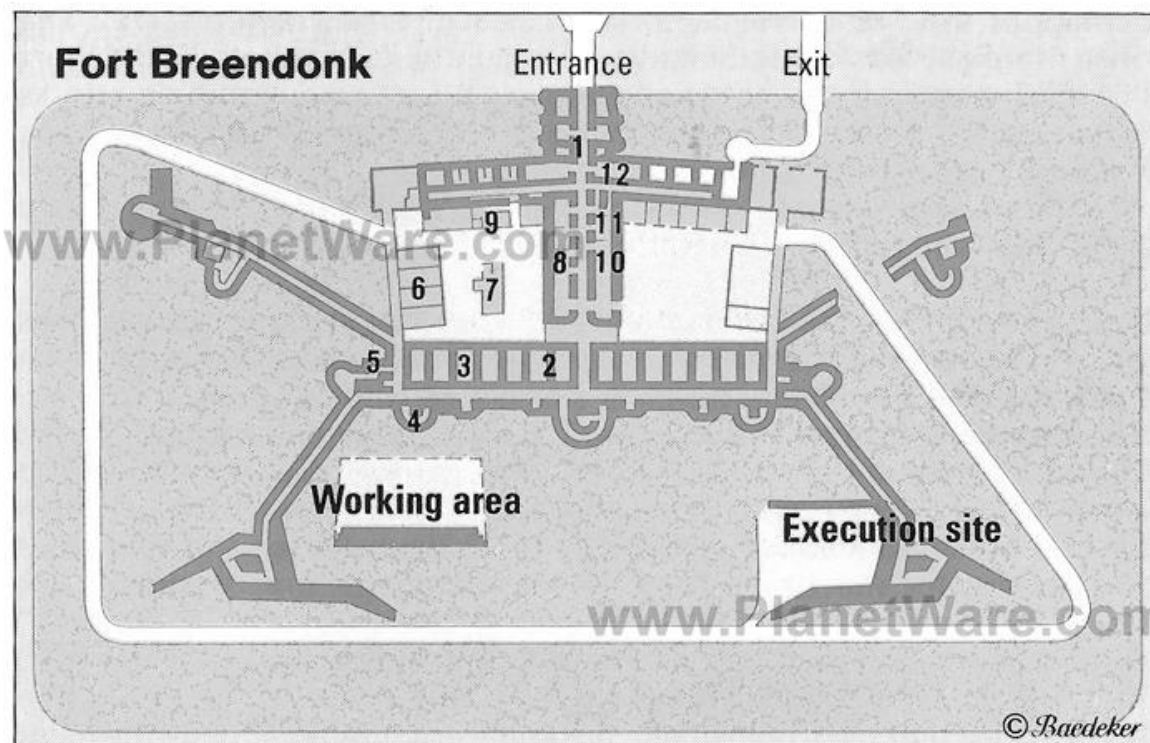
1. Le détenu doit être continuellement maintenu sous surveillance et enchaîné.
2. Il ne peut être conduit aux latrines qu'accompagné de deux sentinelles.
3. En cas de tentative de fuite, il ne peut en aucun cas être fait usage d'une arme. Le détenu doit être maintenu sous contrôle par la force physique.
4. Il est formellement interdit de s'entretenir avec le détenu. Toute déclaration de sa part doit être rapportée au SS Untersturmführer Lais.
5. Lors des sorties nécessaires, le détenu aura la tête recouverte d'un sac.
6. Lors de la relève, la garde devra prendre connaissance quotidiennement de ces consignes.

SS Sturmbannführer Schmitt

Doc. 5 :

« Nous nous trouvions sur un chantier avec une masse de détenus aux yeux exorbités, maigres, maigres. Pendant ma détention, je ne m'étais jamais vu. C'est en voyant les autres que je me suis rendu compte de l'état dans lequel j'étais aussi. Les prisonniers labouraient, déblayaient le sable du fort, sous les coups. Des squelettes ambulants qui chargeaient du sable dans des bennes, à la pelle. Des cris, des beuglements, l'apocalypse. Des détenus travaillant comme dans un cauchemar fou. La terreur régnait en maître, on confondait le visage et le sable qu'on bêchait. J'en venais presque à regretter ma cellule. Des "hommes" battaient leurs semblables avec brutalité, sans pitié. Weiss et Debodt allaient de l'un à l'autre et frappaient, frappaient avec un nerf de boeuf : « Schnell, schnell... »

Doc. 6 :



- | | | | |
|---------------|-------------------|--------------------|----------------------|
| 1 Tunnel | 4 Mortuary | 7 Studio | 10 Reliquary chamber |
| 2 Cells | 5 Torture chamber | 8 Sal Jacques Ochs | 11 Dark cells |
| 3 Dormitories | 6 Barracks | 9 Museum | 12 Meditation room |

Vocabulaire : cell (cellule)/ Dormitories (Drortoirs)/ mortuary (morque)

Le transport/voyage jusqu'au camp	
Description des bâtiments du fort de Breendonk.	
Nourriture donnée aux prisonniers	
Que peux-tu dire de la santé des détenus ?	
Moyens de torture présents au fort	
Règles de détention	
Quel est le travail effectué par les prisonniers au fort ?	

